

APPEL A DEVIS

IMPORTANT : Le présent document n'a pas valeur contractuelle. CFI peut à tout moment et jusqu'à la conclusion effective d'un contrat avec le(s) prestataire(s) sélectionné(s), décider unilatéralement de ne pas donner suite sans justification, aucune. CFI se réserve les droits de modifier tout ou partie des éléments du présent document ou de conclure un contrat similaire avec le prestataire de son choix. Aucune société ne pourra élever aucune réclamation à ce sujet ni prétendre à une indemnité quelle qu'elle soit.

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES DEVIS : MERCREDI 15 MAI 2024 à 12h00 (CET Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid)

Envoi par e-mail à l'adresse suivante : evalterrafrica@cfi.fr
avec impérativement en objet « Evaluation_TERRA_AFRICA »

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	1
2. OBJET DU PRÉSENT APPEL A DEVIS	5
3. DUREE PREVISIONNELLE DU CONTRAT	10
4. LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS	10
5. VALEUR TOTALE ESTIMEE	11
6. CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS	11
7. SELECTION DES PROPOSITIONS	13
ANNEXE 1 : QUESTIONS EVALUATIVES (<i>LISTE NON EXHAUSTIVE</i>)	15
ANNEXE 2 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES PARTIES PRENANTES	18
ANNEXE 3 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES DOCUMENTS DU PROJET	19

1. CONTEXTE

1.1. Présentation de CFI

CFI, l'agence française de développement médias, agit pour favoriser le développement des médias partout dans le monde et en particulier en Afrique subsaharienne, dans le monde arabe et dans les pays du voisinage de l'Union européenne. Nous nous engageons aux côtés des médias pour favoriser le dialogue entre les autorités locales et les citoyennes et citoyens, afin de permettre aux populations d'être les mieux informées possible. Au cœur de notre action, se trouvent la lutte contre la désinformation, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la protection de l'environnement et la promotion de la démocratie et de l'engagement citoyen.

CFI est un opérateur du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et une filiale du Groupe France Médias Monde.

1.2. Contexte de l'Appel à devis

Présentation du projet « TERRA AFRICA » :

Le projet Terra Africa a été développé par CFI afin de soutenir la couverture médiatique des changements climatiques par les médias locaux en Afrique de l'Ouest. Terra Africa est cofinancé par le MEAE par le biais du mécanisme du Fond de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPI). Il est mis en œuvre par CFI, de mai 2022 à novembre 2024, dans 5 pays, au Cap Vert, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Conakry, en Guinée-Bissau et au Sénégal.

Le projet se fonde sur les besoins exprimés par les partenaires médiatiques de CFI en Afrique de l'Ouest, qui souhaitent développer les collaborations opérationnelles avec les acteurs nationaux de la lutte contre les changements climatiques (organisations de la société civile, représentant-es des communautés impactées par les effets de l'urgence climatique, scientifiques, chercheurs, responsables publics).

Terra Africa propose de renforcer des médias locaux des pays bénéficiaires dans leur mission de sensibilisation sur les causes et les effets des changements climatiques, notamment la façon dont ils affectent différemment les hommes et les femmes. Le projet Terra Africa permettra aux médias locaux accompagnés de mieux décrire ce que les pays et les populations peuvent faire pour s'adapter aux impacts à venir et de rendre compte des politiques publiques qui visent à riposter à ces menaces. Terra Africa a aussi pour ambition de soutenir les médias dans la diffusion d'un discours positif et fédérateur autour de la lutte contre les changements climatiques en mettant en évidence les solutions d'adaptation possibles au niveau local, national et international.

Le projet a un marqueur genre 1 selon le critère de l'OCDE.

Fiche technique du projet :

Intitulé du projet	Terra Africa
Zones d'intervention¹ / Pays bénéficiaires	5 pays : Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau et Sénégal
Financement	998 772 € : FSPI du MEAE (Direction de la diplomatie d'influence, sous-direction de la culture et des médias)
Durée	32 mois : durée initiale de 24 mois : du 8 mars 2022 au 11 avril 2024, avec une extension de 7 mois et demi (par avenant) jusqu'au 30 novembre 2024.
Objectif général	Favoriser l'appropriation des enjeux du changement climatique par les médias afin qu'ils participent, grâce à une information de qualité et mieux maîtrisée sur ces sujets, notamment par le biais de collaborations avec la société civile et la communauté scientifique, au développement d'une citoyenneté environnementale individuelle et collective.

¹ Parmi les 5 pays cités, 3 sont francophones : la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal, 2 sont lusophones (Cap Vert et Guinée Bissau).

<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>OS1 : Offrir un cadre propice aux collaborations multi-acteurs, au niveau national et régional, entre les médias, la société civile, la communauté scientifique, le secteur privé et les pouvoirs publics afin de renforcer l'intérêt des journalistes pour les questions environnementales et la production de contenus de qualité sur les enjeux locaux et régionaux du réchauffement climatique.</p> <p>OS2 : Renforcer les capacités des médias à produire une information de qualité et mieux maîtrisée sur la lutte contre les changements climatiques et à valoriser les stratégies d'adaptation des communautés locales et les initiatives éco-responsables du secteur privé.</p> <p>OS3 : Stimuler la participation citoyenne à la gouvernance environnementale à travers la production de contenus interactifs et une sensibilisation sur les médias sociaux.</p>
<p>Partenaires / prestataires d'exécution / expert-es intervenant-es</p>	<p>A) FMM/RFI (epop – composante 2) – convention de subvention</p> <p>B) 8 expert-es sénior-es/mentors (4 personnes pour chacune des 2 langues) : 2 expert-es en journalisme de solution + 2 expert-es en fact-checking + 2 expert-es scientifiques + 2 mentors</p> <p>C) 4 expert-es genre (binôme femme/homme pour chacune des 2 langues)</p> <p>D) 6 expert-es locaux (1 par pays + 1 supplémentaire au Sénégal)</p> <p>E) 5 organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre les effets du changement climatique (1 par pays)</p> <p>F) 5 scientifiques (1 par pays)</p> <p>G) 5 entreprises éco-responsables (1 par pays)</p> <p>H) 5 représentant-es des autorités publiques (1 par pays)</p> <p>I) 1 prestataire logistique / coordinateur local (basé à Abidjan, Côte d'Ivoire)</p>
<p>Activités principales</p>	<p>Composante 1 : Collaborations multi-acteurs pour la sensibilisation environnementale</p> <p>Activité 1.1</p> <p>a) Séminaire régional de lancement de projet et de concertation</p> <p>b) Deux formations au management éditorial des enjeux environnementaux incluant la dimension genre</p> <p>Activité 1.2</p> <p>a) Dix ateliers nationaux thématiques réunissant médias/société civile/scientifiques (2 par pays)</p> <p>Activité 1.3</p> <p>a) 20 ateliers sur site médias/société civile/scientifiques incluant la production de reportages (4 par pays)</p> <p>Activité 1.4</p> <p>a) Séminaire régional de clôture de projet et de concertation de 3 jours à Dakar ou Abidjan ou Praia pour 100 participant-es, prévu en septembre 2024</p>

	<p>Composante 2 : Renforcement des capacités des médias</p> <p>Activité 2.1</p> <p>a) Cinq formations au fact-checking, incluant deux sessions et un mentoring sur six mois (1 par pays)</p> <p>b) Mentorat en fact-checking de 6 mois pour 8 journalistes lusophones</p> <p>c) Mentorat en fact-checking de 6 mois pour 12 journalistes francophones</p> <p>Activité 2.2</p> <p>a) Cinq formations au Journalisme de solution (1 par pays)</p> <p>b) Mentorat en journalisme de solutions pour 8 journalistes lusophones</p> <p>c) Mentorat en journalisme de solutions pour 12 journalistes francophones</p> <p>Activité 2.3</p> <p>a) Deux webinaires sur l'intégration de la dimension genre dans la couverture des enjeux de changement climatique (1 par langue)</p> <p>Activité 2.4</p> <p>a) Appui à la production de contenus d'investigation pour 5 journalistes (1 par pays)</p> <p>b) Mentorat à l'investigation de 6 mois pour 2 journalistes lusophones</p> <p>c) Mentorat à l'investigation de 6 mois pour 3 journalistes francophones</p> <p>Composante 3 : Participation citoyenne et sensibilisation sur les médias sociaux</p> <p>a) Action 1-Epop (FMM/RFI) : création de capsules vidéos sur le changement climatique avec des jeunes</p> <p>b) Production de vidéos de sensibilisation avec des dessinateurs et dessinatrices de presse : activité annulée</p> <p>c) Diffusion des vidéos via des influenceurs et des influenceuses : activité annulée</p> <p>d) Nouvelle activité : couverture de la COP 28 à Dubai (Emirats Arabes Unis, décembre 2023), pour 5 journalistes (3 francophones et 2 lusophones)</p>
<p>Bénéficiaires direct-es</p>	<p>1/ Les médias (presse écrite, en ligne et audiovisuelle) des 5 pays bénéficiaires, 20 médias au total (4 par pays) – en fin de projet : 21 médias à travers les responsables et les journalistes des médias sélectionnés, soit une soixantaine au total.</p>

	<i>2/ 5 organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre les effets du changement climatique (1 par pays).²</i>
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités publiques des pays bénéficiaires, qui seront sensibilisées à la nécessité d'adopter et mettre en œuvre des politiques publiques et sectorielles visant à lutter contre le changement climatique. - Les audiences des médias accompagnés, qui auront accès à une information fiable et de qualité sur les changements climatiques et qui pourront participer, à travers les médias, aux débats publics sur ces enjeux. Les populations des cinq pays ciblés qui constituent les audiences des médias bénéficiaires du projet seront mieux informées sur les impacts socio-économiques que les changements climatiques peuvent occasionner et seront donc plus enclines à s'engager dans des démarches écocitoyennes et à adopter des comportements éco-responsables. - Enfin, les entreprises privées, de toute taille et tout secteur confondu, auront accès, à travers les médias, à une information sur la transition écologique en tant que levier de croissance pour l'emploi, avec le développement ou la transformation d'activités existantes et l'apparition de nouvelles activités.

Le présent Appel à devis a pour objet la définition des termes contractuels du futur contrat, ci-après désigné « contrat », ultérieurement conclu entre CFI et le prestataire sélectionné. Les termes du contrat énoncés dans le présent Appel à devis ont valeur prévisionnelle / informative et pourront faire l'objet de modification unilatérale de la part de CFI préalablement à sa conclusion.

2. OBJET DU PRÉSENT APPEL A DEVIS

2.1. Objet

Le présent Appel à devis a pour objectif d'identifier un ou plusieurs prestataire(s) en capacité de réaliser l'évaluation finale du projet Terra Africa. Le présent Appel à devis ne constitue pour aucune société candidate une promesse d'attribution du futur contrat.

Le contrat conclu entre CFI et le(s) prestataire(s) choisi(s) sera un contrat de prestation de services³ soumis aux dispositions du [Code de la commande publique](#).

2.2. Prestations prévisionnelles du contrat

2.2.1. Description des prestations

Les prestations confiées au prestataire seront :

La réalisation de l'évaluation finale du projet Terra Africa. Cette évaluation finale portera sur l'ensemble de la période d'exécution du projet et prendra en compte les résultats du dispositif de suivi & évaluation recueillis tout au long du projet.

Ainsi, l'évaluation finale devra permettre :

² Les ONG sont considérées comme partenaires et bénéficiaires du projet.

³ En application de l'Article L. 1111-4 du Code de la commande publique

1. de fournir une analyse critique et objective de la conception du projet, de ses objectifs, des activités prévues et déployées, ainsi que de sa mise en œuvre sur toute sa période d'exécution ;
2. d'évaluer le projet au travers des critères CAD de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience, d'effets, d'impact et de durabilité, en répondant aux questions évaluatives présentées à l'annexe 1 ;
3. de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs général et spécifiques initialement fixés ;
4. d'évaluer les résultats obtenus à court et moyen termes du projet Terra Africa, sur les différentes typologies de bénéficiaires direct-es, en particulier à travers l'analyse de leurs productions ;
5. d'évaluer les besoins des bénéficiaires direct-es qui n'ont pas été couverts par le projet pour en tirer des enseignements pour de possibles futurs projets ;
6. de tirer des enseignements et de proposer à CFI et au MEAE des recommandations d'ordre stratégique et opérationnel (notamment en termes d'objectifs, de modes opératoires et de champs d'intervention) dans la perspective de capitalisation des bonnes pratiques et de mise à l'échelle pour de futurs projets d'appui aux médias sur la thématique de l'environnement et des changements climatiques en Afrique.

2.2.2. Méthodologie des prestations

Pour réaliser l'évaluation finale, le prestataire s'appuiera notamment sur la documentation du projet, voir liste en annexe 3, ainsi que sur la documentation qu'il recueillera par lui-même.

En complément de cette étude documentaire, le prestataire appliquera la méthodologie d'évaluation qui aura été présentée dans son offre et qui aura été acceptée par CFI ; ainsi, il pourra déployer les différents outils d'enquête qu'il aura conçu, en distanciel (ou en présentiel si le prestataire a des relais sur place dans un ou plusieurs de ces 5 pays), à savoir des entretiens individuels ou collectifs, des groupes de discussion, des enquêtes en ligne via des questionnaires, des études de cas, des sondages, etc., auprès des différentes parties prenantes du projet, à savoir les représentant-es des bailleurs, des partenaires et prestataires de mise en œuvre, et des différentes typologies de bénéficiaires direct-es.

A noter : les outils d'enquête devront être déployés en français pour la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal et en portugais pour le Cap-Vert et la Guinée Bissau, pour chacune des typologies de bénéficiaires direct-es.

2.2.3. Organisation de l'évaluation finale

Un **comité de pilotage** (le « Copil ») de l'évaluation sera mis en place. Il sera composé d'au moins un-e représentant-e du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et côté CFI, de la Responsable de Pôle de la direction Afrique, de la Responsable du Projet et de la Chargée de mission évaluation qualité.

Le Copil se réunira avec le prestataire, en présentiel ou/et en distanciel (à définir par CFI en fonction de la nature de la réunion) pour la réunion de cadrage et pour examiner les différents livrables et formuler des observations, notamment lors du cadrage de la prestation, à la fin de chacune des phases de la Prestation, ainsi que pour la présentation des résultats de l'évaluation par le prestataire.

La Chargée de mission évaluation qualité et la Responsable de projets seront les interlocutrices principales du prestataire. Elles assureront l'organisation des réunions du comité de pilotage, seront destinataires des livrables indiqués ci-dessous et en assureront la diffusion auprès des membres du Copil.

Tous les rendez-vous avec les parties prenantes seront organisés par le Prestataire, en individuel, ou en groupe, selon la méthodologie qui sera détaillée dans son offre et qui aura été acceptée par CFI. L'ensemble des outils d'enquête seront conçus, rédigés et administrés par le prestataire conformément aux méthodologies détaillées dans son offre, et feront l'objet de validation par CFI.

L'évaluation se déroulera en quatre phases :

Phase 1 - Cadrage de l'étude : cette phase, qui commencera par une réunion de cadrage organisée par CFI en distanciel (ou en présentiel), commencera par une présentation Powerpoint de l'offre du prestataire et sera destinée à un échange entre le prestataire et le Copil pour apporter des précisions sur :

- les attentes de CFI et du MEAE,
- le matériel remis à cette occasion au prestataire (documentation, liste des contacts),
- l'organisation générale de l'évaluation,
- le calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- la présentation des attendus au niveau des divers livrables.

Dans la perspective de la rédaction de la note de cadrage, pour compléter sa compréhension des attentes des commanditaires, le prestataire conduira lors de cette phase les premiers entretiens, à distance ou en présentiel, auprès de la Responsable de projet de CFI, d'un-e des représentant-es la direction Afrique de CFI, et d'une ou deux représentante(s) du bailleur.

Après la réunion de cadrage et l'étude des principaux documents, le prestataire remettra à la Chargée de mission évaluation qualité et à la Responsable du projet la note de cadrage (de 20 pages environ, hors annexes).

La note de cadrage sera présentée par le prestataire, sous la forme d'un document Powerpoint, au cours d'une réunion avec le Copil, qui la validera et formulera ses observations. En cas de demande de modifications de la part du Copil, le prestataire disposera de cinq (5) jours calendaires pour envoyer la version modificative de la note de cadrage.

Phase 2 - Etude documentaire, entretiens à distance avec CFI, le MEAE et les principales parties prenantes du projet et conception des outils d'enquête : le prestataire étudiera les documents remis par CFI lors de la phase 1, ainsi que ceux qui pourraient lui être remis au cours des entretiens en phase 2. Il pourra analyser et consolider les rapports narratifs et financiers, les comptes-rendus des activités et les questionnaires d'évaluation des bénéficiaires direct-es du projet. Il poursuivra les entretiens à distance à partir de la liste des contacts qui lui sera remise dès la notification du contrat auprès du partenaire et des prestataires de mise en œuvre (cf. liste en annexe 2).

Les outils d'enquête notamment les différents types de questionnaire pour les enquêtes en ligne, les entretiens individuels ou collectifs ou les groupes de discussion, les études de cas, etc. seront conçus

par le prestataire et devront être validés par le Copil, au plus tard dix (10) jours avant le démarrage de la phase 3.

A noter : les outils d'enquête devront être déployés en français pour les pays francophones et en portugais pour les pays lusophones, pour chacune des typologies de bénéficiaires direct-es.

À l'initiative de CFI, une réunion de débriefing du prestataire avec le Copil sera organisée, afin de valider la phase 2 et de décider de la date de lancement de la phase 3.

Phase 3 – Enquête dans les 5 pays : Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau et au Sénégal et participation au séminaire de clôture prévu en septembre 2024 à Dakar (Sénégal) ou à Abidjan (Côte d'Ivoire) ou Praia (Cap Vert) : au cours de cette phase, le prestataire interrogera en distanciel ou en présentiel s'il dispose de relais sur place, les parties prenantes, dont les bénéficiaires direct-es du projet, telles que précisées en annexe 2, pour chacune des composantes.

Le prestataire procèdera ainsi au recueil d'informations, à l'aide des outils d'enquêtes qu'il aura lui-même conçus, et qui seront adaptés à chacune de ces parties prenantes en fonction des deux langues pratiquées. Il analysera ainsi les résultats et les effets du projet auprès des différentes catégories de bénéficiaires direct-es.

Au moins un.e des membres de l'équipe d'évaluation (voire deux personnes, soit une francophone et une lusophone) participera au séminaire de clôture du projet prévu en septembre 2024 à Dakar (Sénégal) ou à Abidjan (Côte d'Ivoire) ou Praia (Cap Vert)⁴, dont la durée prévisionnelle est de 2 jours.

A des fins de parangonnage, le prestataire s'efforcera d'interroger d'autres acteurs intervenants dans le secteur des médias sur la thématique de l'environnement et des changements climatiques, afin d'identifier leurs axes d'intervention et leur complémentarité avec le projet.

A l'issue de son enquête et préalablement à la rédaction du rapport d'évaluation (phase 4), une réunion de débriefing de la phase 3 sera organisée entre le prestataire et le Copil, au cours de laquelle le prestataire présentera ses premières analyses, sous format Powerpoint.

Phase 4 – Rédaction des rapports d'évaluation : cette phase sera décomposée en deux étapes, la rédaction du rapport provisoire d'évaluation et sa finalisation.

- 1 - Le rapport provisoire sera présenté au Copil au moyen d'une présentation Powerpoint des différents points d'intérêts et des conclusions de l'évaluation. Le Copil fera part de ses observations dont le prestataire devra tenir compte lors de la rédaction du rapport final pour que celui-ci soit validé.
- 2 - Le rapport final sera présenté au comité de direction de CFI, au MEAE au moyen d'une présentation Powerpoint des différents points d'intérêts et des conclusions de l'évaluation, tenant compte des remarques du Copil sur le rapport provisoire.

⁴ A noter : CFI prendra en charge les frais d'hébergement et de repas pour deux personnes maximum de l'équipe d'évaluation (une francophone et une lusophone) pendant le séminaire de clôture (durée prévisionnelle de 2 jours). Par contre, l'ensemble des frais de transport seront à la charge du Prestataire, à inclure dans son offre financière.

2.2.4. Calendrier prévisionnel

Phase 1 : Cadrage de l'évaluation

- **Au plus tard sept (7) jours calendaires après la signature du contrat pour l'évaluation finale :** réunion de cadrage entre le comité de pilotage et le prestataire, et remise des éléments documentaires.
- **Au plus tard quinze (15) jours calendaires après la réunion de cadrage :** remise de la note de cadrage par le prestataire.
- **Au plus tard quinze (15) jours calendaires après réception de la note de cadrage :** validation de la note de cadrage par CFI, lors d'une réunion d'échange sur la note de cadrage avec le prestataire.

Phase 2 : Etude documentaire, entretiens avec les principales parties prenantes & conception d'outils d'enquête (en deux langues, français et portugais)

- **Au plus tard trente (30) jours calendaires après la validation de la note de cadrage :** envoi des matrices des outils méthodologiques, notamment des questionnaires d'enquête à CFI.
- **Au plus tard sept (7) jours calendaires après la date de validation des matrices de questionnaires d'enquête par CFI :** Réunion de débriefing de la phase 2 et lancement de la phase 3.

Phase 3 : Enquête (en distanciel ou en présentiel si le prestataire dispose de relais sur place) et participation au séminaire de clôture prévu en septembre 2024 à Dakar (Sénégal) ou à Abidjan (Côte d'Ivoire) ou Praia (Cap Vert) :

- **Au plus tard soixante jours (60) jours calendaires après la date de la réunion de débriefing de la phase 2 :** réunion de débriefing de la phase 3.

Phase 4 : Rédaction du rapport

- **Au plus tard trente (30) jours calendaires après la date de la réunion de débriefing de la phase 3 :** remise du rapport provisoire.
- **Au plus tard sept (7) jours calendaires après la date de remise du rapport provisoire :** réunion de présentation du rapport provisoire au comité de pilotage (sous forme d'une présentation PowerPoint).
- **Au plus tard sept (7) jours calendaires après la date de transmission des remarques sur le rapport provisoire :** remise du rapport final et de la synthèse.
- **Au plus tard sept (7) jours après la date de remise du rapport final :** présentation du rapport final au comité de direction de CFI et au MEAE (sous forme d'une présentation PowerPoint).

2.2.5. Livrables et échéances prévisionnels

Les livrables destinés au COPIL devront tous être rédigés en français ; par ailleurs, les outils d'enquêtes devront être rédigés en français puis traduits en portugais.

Livrables	Echéances
Note de cadrage	Au plus tard quinze (15) jours calendaires après la réunion de cadrage

Matrices de questionnaires d'enquête en français (qui seront ensuite traduites en portugais par le Prestataire)	Au plus tard quinze (15) jours calendaires après la validation de la note de cadrage
Rapport provisoire	Au plus tard trente (30) jours calendaires après la réunion de débriefing de la phase 3
Présentation PPT du rapport provisoire au Copil	Au plus tard sept (7) jours calendaires après la date de remise du rapport provisoire
Rapport final et synthèse	Au plus tard sept (7) jours après la transmission des remarques sur le rapport provisoire et après le forum de clôture
Présentation PPT du rapport final au CODIR et au MEAE	Au plus tard sept (7) jours après la date de remise du rapport final

La langue de communication utilisée dans le cadre de cette prestation sera le français.

Tout livrable non-rédigé dans la ou les langues précisées ci-dessus fera l'objet d'un refus par CFI ; le prestataire devra effectuer les modifications afin de se conformer à la langue imposée dans un délai qui lui sera transmis par CFI sans que cela ne fasse l'objet d'une rémunération ou compensation de quelque nature ou montant qu'elle soit.

3. DUREE PREVISIONNELLE DU CONTRAT

La durée du futur contrat sera de six (6) mois à compter de la date de signature par la dernière des deux parties.

Le futur contrat ne pourra pas faire l'objet d'une (1) reconduction⁵.

4. LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les prestations seront principalement exécutées en France ou dans le lieu habituel d'exercice du prestataire, et en distanciel ou en présentiel si le prestataire dispose de relais sur place dans un ou plusieurs des 5 pays du projet. De plus, le Prestataire s'engage à ce qu'une personne de son équipe (francophone et lusophone)⁶ participe au Séminaire de clôture du projet, prévu soit à Dakar (Sénégal), à Abidjan (Côte d'Ivoire) ou à Praia (Cap Vert) en septembre 2024. Les réunions du comité de pilotage, de travail et d'échanges avec CFI, pourront être organisées en visio-conférence ou au siège de CFI (Issy-les-Moulineaux), sur demande de CFI.

D'autres missions pourront toutefois être envisagées par le prestataire avec l'accord au préalable de CFI, sans entraîner de coûts supplémentaires par rapport au montant forfaitaire proposé dans son offre financière.

⁵ La nouvelle date de fin du FSPI est fixée au 30 novembre 2024 : les livrables finaux devront être fournis à CFI au plus tard le 15 novembre et la facture de solde de la mission devra être réglée à cette même date.

⁶ A noter : CFI prendra en charge les frais d'hébergement et de repas pour deux personnes maximum de l'équipe d'évaluation (une francophone et une lusophone) pendant le séminaire de clôture (durée prévisionnelle de 2 jours). Par contre, l'ensemble des frais de transport seront à la charge du Prestataire, à inclure dans son offre financière.

5. VALEUR TOTALE ESTIMÉE

5.1. Montant et forme des prix

L'enveloppe financière maximale allouée à la réalisation des prestations dans le cadre du contrat s'élève à trente mille euros hors taxes (30 000€ HT).

Les prestations du contrat sont réglées par un prix global et forfaitaire fixé dans le devis estimatif daté et signé par la société candidate (incluant notamment **tous les frais de transport de la mission pour participer au séminaire de clôture**⁷, des frais administratifs et les éventuels frais de sous-traitance).

5.2. Prix en cas de sous-traitance

En cas de sous-traitance, les prix du contrat sont réputés couvrir les frais de coordination et de contrôle, par le prestataire, de ses sous-traitants ainsi que les conséquences de leurs défaillances éventuelles.

6. CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

6.1. Contenu des propositions

Toute proposition incomplète fera l'objet d'un refus de la part de CFI sans que la société candidate n'ait la possibilité de la compléter.

Chaque société candidate doit produire une proposition complète comprenant l'ensemble des pièces et informations énumérées ci-après, sous peine d'être éliminée par CFI :

- 1) **Une proposition technique** (maximum vingt-cinq (25) pages environ recto A4 hors annexes) décrivant la méthodologie proposée pour conduire les prestations, au regard notamment, de la propre expérience de l'équipe dédiée au contrat au sein de la société candidate (détail des expériences en lien avec le contrat) ; **la société candidate y exposera de manière explicite sa compréhension de l'évaluation attendue ainsi que sa connaissance des contextes médiatiques des cinq pays bénéficiaires et des enjeux et dynamiques climatiques dans cette même région.** Elle fera état de sa propre expérience sur la manière d'aborder l'évaluation des projets de développement médias en Afrique de l'Ouest, notamment sur les cinq (5) pays bénéficiaires du projet (Cap Vert, Guinée, Guinée Bissau, Sénégal, Côte d'Ivoire), à travers le renforcement des capacités des médias et des journalistes en particulier sur la thématique de l'environnement et des changements climatiques.

Elle y proposera une matrice d'évaluation, détaillant les questions évaluatives pour répondre au présent appel à devis et aux questions évaluatives présentées en annexe 1, et donnera les indications utiles sur les méthodologies proposées (types d'enquêtes, outils déployés, parties prenantes interrogées, etc.).

⁷ A noter : CFI prendra en charge les frais d'hébergement et de repas pour deux personnes maximum de l'équipe d'évaluation (une francophone et une lusophone) pendant le séminaire de clôture (durée prévisionnelle de 2 jours). Par contre, l'ensemble des frais de transport seront à la charge du Prestataire, à inclure dans son offre financière.

La société candidate y présentera un calendrier prévisionnel de l'évaluation et indiquera sa disponibilité sur la période couvrant l'évaluation jusqu'à la remise de son rapport final.

La répartition des jours/expert par phase de l'évaluation et par membre de l'équipe sera indiquée. Les noms des expert-es et leurs fonctions spécifiques dans le cadre de cette évaluation seront précisés. Un tableau récapitulatif mettra en regard le(s) nom(s) de(s) expert-e(s), les principaux travaux à effectuer et le nombre de jours/expert correspondant. Le nombre total de jours/expert prévu sera également pris en considération.

- 2) Le CV de chaque personne membre de son équipe en charge de l'exécution des prestations au sein de la société candidate ; les références de chaque membre devront être détaillées en matière d'évaluations de projets de développement médias similaires, notamment sur les thématiques environnementales et de changements climatiques en Afrique de l'Ouest. Leurs compétences seront également précisées pour les deux (2) langues à utiliser, **le français et le portugais**, pour mener la prestation. **Les candidatures de personnes bilingues dans l'équipe d'évaluation seront appréciées.** Si besoin, un entretien pourra être proposé afin de valider le niveau de maîtrise des langues de l'équipe d'évaluation. **Les candidatures féminines sont les bienvenues.**
- 3) **Une proposition financière**, indiquant le prix global et forfaitaire hors taxe (HT) en euros. Dans cette proposition, la société candidate indique le montant global et forfaitaire qu'elle propose au titre de son offre. Ce montant a valeur contractuelle.

L'ensemble de ces documents devra être rédigé **en langue française** par la société candidate sous peine de voir sa proposition éliminée par CFI.

6.2. Conditions d'envoi des propositions

La société candidate devra remettre sa proposition à l'adresse email suivante : **evalterrafrica@cfi.fr**, indiquée en page de garde du présent Appel à devis.

Pour éviter tout problème de transmission ou de réception des offres dans le dossier des « spams », la société candidate est invitée à prendre ses dispositions pour l'envoi de fichiers lourds (usage de services de partage de fichiers) et à s'assurer de la bonne réception des documents transmis (demande d'accusé de réception et/ou de confirmation de lecture) préalablement au délai indiqué en page de garde du présent Appel à devis.

Les propositions complètes devront impérativement parvenir à CFI **avant la date limite indiquée en page de garde du présent Appel à devis.**

Seules seront prises en compte les propositions qui ont été reçues au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées en page de garde du présent Appel à devis. Les propositions qui sont reçues ou remises après ces date et heure ne seront pas prises en compte.

Une fois sélectionné, le prestataire devra fournir à CFI des documents complémentaires⁸.

⁸ Une fois sélectionné, le Prestataire devra fournir à CFI des documents suivants :

6.3. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est fixé à soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

En répondant au présent Appel à devis la société candidate a accepté sans réserve les conditions. Sa candidature et son offre l'engagent pour toute la durée prévue au présent article.

La société candidate ne peut se désengager avant expiration ce délai.

7. SELECTION DES PROPOSITIONS

7.1. Qualifications et compétences attendues de l'équipe en charge de la réalisation des prestations

L'équipe ou la personne dédiée au futur contrat au sein de la société candidate en charge de la réalisation des prestations devra disposer d'une expérience de minimum 3 (trois) années dans les évaluations de projets de développement médias en Afrique de l'Ouest, une bonne connaissance du secteur des médias en Afrique de l'Ouest, ainsi que des enjeux environnementaux et de changement climatique. Une expertise « genre », si possible en Afrique de l'Ouest, sera appréciée.

Certaines parties prenantes du projet sont lusophones. Le Prestataire devra donc prévoir une équipe bilingue français-portugais et concevoir des versions françaises, et portugaise de chaque outil d'enquête qu'il produira (voir description des livrables ci-dessus).

7.2. Critères de sélection des propositions

Critères		Pondération
Critère 1	Valeur technique	80%
Sous-critère 1.1	Compréhension des objectifs du projet, des enjeux et des attentes de la prestation pour CFI et ses bailleurs.	15
Sous-critère 1.2	Connaissance des contextes médiatiques, politiques, sociétaux en Afrique de l'Ouest, notamment dans les cinq (5) pays bénéficiaires (Cap Vert, Guinée, Guinée Bissau, Sénégal, Côte d'Ivoire)	10
Sous-critère 1.3	Connaissance des dynamiques environnementales et des changements climatiques dans la sous-région de l'Afrique de	10

- **Une attestation de régularité fiscale ou équivalent**, datant de moins de six mois, attestant de la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée. Ce certificat est délivré par l'administration fiscale dont relève le demandeur ;
- **Une attestation de régularité sociale ou équivalent**, datant de moins de six mois, attestant que la société candidate est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des contributions et cotisations de sécurité sociale (en France, ce certificat est délivré en ligne sur le site de l'Urssaf) ;
- **Pour les sociétés domiciliées à l'étranger** : Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ou un document mentionnant son nom, sa dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;
- **RIB officiel de la banque avec la dénomination sociale du Prestataire figurant au contrat et la devise du compte**

	l'Ouest et notamment dans les cinq (5) pays bénéficiaires (Cap Vert, Guinée, Guinée Bissau, Sénégal, Côte d'Ivoire)	
Sous-critère 1.4	Qualification de l'équipe d'évaluation en rapport avec la prestation, expérience d'évaluations de projets de développement médias en Afrique de l'Ouest, notamment sur les 5 pays bénéficiaires (Cap Vert, Guinée, Guinée Bissau, Sénégal, Côte d'Ivoire) ; compétences linguistiques à l'écrit et à l'oral dans les 2 langues utilisées pour cette prestation (français, portugais)	20
Sous-critère 1.5	Qualité de la méthodologie présentée dans l'offre, pertinence des outils proposés, de l'échantillonnage des bénéficiaires à interroger, du phasage de la prestation et des modalités de reporting au Copil et qualité de la présentation et de la rédaction de l'offre.	25
Critère 2	Valeur du prix	20%
	Prix	20

ANNEXE 1 : Questions évaluatives (*liste non exhaustive*)

Dans le cadre de l'exécution des prestations, le prestataire fournira des réponses à chacune de ces questions, conformément à l'article « 2.2 prestations confiées au prestataire » du présent document et devra être complété par le prestataire.

La présente liste est non-exhaustive et peut faire l'objet de modifications ultérieures de la part de CFI. Elle peut également faire l'objet d'ajout(s) de la part du prestataire.

Ces questions évaluatives sont conçues pour examiner en profondeur l'impact de chaque composante du projet. Elles doivent être utilisées pour guider l'évaluation finale en mettant en lumière non seulement les réalisations et les résultats immédiats mais aussi les impacts à long terme sur les bénéficiaires et la société dans son ensemble.

1/ En termes de pertinence :

- A. Le projet tel qu'il a été conçu, à travers sa logique d'intervention en 3 composantes, ainsi que l'ensemble des activités déployées (les séminaires régionaux de concertation et de clôture et les activités nationales, à savoir les ateliers-débat, ateliers-action, formations, mentorats, outils collaboratifs, etc.) sur les différentes typologies de bénéficiaires direct-es dans chacune des 3 composantes, était-il pertinent pour atteindre les objectifs poursuivis, général et/ spécifiques ?

Rappel des objectifs du projet :

Objectif général : Favoriser l'appropriation des enjeux du changement climatique par les médias afin qu'ils participent, grâce à une information de qualité et mieux maîtrisée sur ces sujets, notamment par le biais de collaborations avec la société civile et la communauté scientifique, au développement d'une citoyenneté environnementale individuelle et collective.

OS1 : Offrir un cadre propice aux collaborations multi-acteurs, au niveau national et régional, entre les médias, la société civile, la communauté scientifique, le secteur privé et les pouvoirs publics afin de renforcer l'intérêt des journalistes pour les questions environnementales et la production de contenus de qualité sur les enjeux locaux et régionaux du réchauffement climatique.

OS2 : Renforcer les capacités des médias à produire une information de qualité et mieux maîtrisée sur la lutte contre les changements climatiques et à valoriser les stratégies d'adaptation des communautés locales et les initiatives éco-responsables du secteur privé.

OS3 : Stimuler la participation citoyenne, à la gouvernance environnementale à travers la production de contenus interactifs et une sensibilisation sur les médias sociaux.

- B. Le choix du périmètre géographique (5 pays - Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau et au Sénégal - et 2 langues différentes) était-il pertinent pour atteindre les objectifs du projet ?
- C. Le choix des partenaires de mise en œuvre, des prestataires d'exécution et des expert-es intervenant-es était-il pertinent pour atteindre les objectifs du projet, général et spécifiques ?
- D. Le choix des bénéficiaires direct-es, à savoir les médias, les responsables éditoriaux, les journalistes, et les ONG, était-il pertinent pour atteindre les objectifs poursuivis, général et spécifiques ?
- E. Les adaptations faites au cours du projet ont-elles permis d'en améliorer la pertinence ?
- F. Le projet répondait-il aux besoins de renforcement des connaissances des médias, des responsables éditoriaux, et des journalistes :

- sur la thématique des changements climatiques (incluant Genre et climat) dans les 5 pays ?
 - sur la vérification des informations et le journalisme de solution ?
- G. Le projet répondait-il aux besoins du monde associatif pour atteindre les objectifs général et spécifiques du projet ?
- H. La prise en compte de la dimension genre dans les activités déployées était-elle pertinente et adaptée aux contextes des différents pays ?
- I. Le projet correspond-il toujours aux attentes des différentes parties prenantes, notamment des bénéficiaires (et du bailleur) dans la perspective de la conception et de la mise en œuvre d'un nouveau projet ayant le même objectif général, à savoir l'appropriation des enjeux du changement climatique par les médias afin qu'ils participent au développement d'une citoyenneté environnementale individuelle et collective en Afrique de l'Ouest ?

2/ En termes de cohérence :

- A. Les objectifs du projet étaient-ils cohérents entre eux, réalistes et atteignables ? Les trois composantes et les activités prévues dans chaque composante étaient-elles complémentaires et cohérentes entre elles ? Permettaient-elles d'atteindre les objectifs opérationnels visés et les résultats attendus dans le chronogramme prévu et avec les moyens humains et financiers envisagés ?
- B. Le projet a-t-il pris en compte les autres projets de CFI dans la même région sur les mêmes thématiques ?
- C. Le projet a-t-il pris en compte les projets d'autres bailleurs de fonds et opérateurs sur la même thématique « médias et changements climatiques » dans les mêmes pays ou dans la région ?

3/ En termes d'effectivité et d'efficience :

- A. Les activités menées ont-elles été réalisées tel qu'initialement prévu, dans le chronogramme et les conditions initiales ? Dans le cas contraire, quelles ont été les adaptations correctives mises en œuvre et leurs justifications ?
- B. Comment la mise en œuvre des activités du projet s'est-elle déroulée, pour chacune des trois composantes, avec l'ensemble des parties prenantes, partenaires de mise en œuvre, prestataires, ONGs, scientifiques, entreprises éco-responsables, autorités publiques et bénéficiaires direct-es ?
- C. Quelle a été la qualité de la coordination entre CFI, le prestataire/coordonateur local (basé à Abidjan) et les différentes parties prenantes du projet, notamment les expert-es intervenant-es, les ONG, et entre CFI et le MEAE (Centrale et ambassades de France, notamment celle du Sénégal et du Cap Vert) ?
- D. La gouvernance du projet (Copil) a-t-elle permis d'optimiser la mise en œuvre du projet ?

4/ En termes d'efficacité :

- A. L'ensemble des activités menées (au niveau régional, les séminaires de lancement et de clôture, et au niveau national, les formations journalistiques et thématiques environnement, mentorat, webinaires, sorties de terrain, ateliers action, ateliers débats, appui à la production de contenus d'investigation, création de capsules vidéos, couverture de la COP 28, etc..) sont-elles jugées utiles, de qualité et efficaces par les expert-es mobilisé-es, et les bénéficiaires direct-es du

projet, à savoir les médias, les journalistes et les ONG ? Ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus ? notamment :

- a. Les ateliers-action avec les scientifiques et les ONG ont-ils permis aux journalistes d'améliorer la qualité de la production de contenus médiatiques portant sur les impacts du changement climatique ? Ont-ils permis de valoriser les stratégies d'adaptation des communautés locales et des initiatives éco-responsables du secteur privé ?
- b. Les activités de vérification des informations déployées dans le cadre du projet ont-elles permis de renforcer la fiabilité des contenus produits par les bénéficiaires direct-es ?
- B. Les formateurs et formatrices ont-elles-ils été en capacité de transmettre de manière optimale auprès des journalistes des médias bénéficiaires les enseignements, notamment en termes :
 - a. de journalisme de solution et de vérification de l'information,
 - b. d'enjeux environnementaux ?
- C. Les médias et leurs personnels bénéficiaires ont-ils-elles réussi à mettre en pratique de manière concrète les enseignements, conseils, recommandations prodigués par les expert-es intervenant-es lors des activités du projet notamment en termes de vérification de l'information et de journalisme de solutions, pour améliorer leurs pratiques journalistiques et la qualité de leurs contenus sur les changements climatiques ?
- D. Les médias bénéficiaires ont-ils réussi à produire et diffuser des contenus de qualité, fiables, attractifs, qui permettent d'assurer un traitement médiatique équilibré des enjeux locaux et régionaux relatifs aux changements climatiques, en particulier sur les enjeux vis-à-vis des femmes ?
- E. L'accompagnement des journalistes d'investigation a-t-il contribué à la réalisation et diffusion d'enquêtes approfondies sur les enjeux climatiques ?
- F. Dans quelle mesure les ajustements réalisés au fil du projet, tels que l'intégration d'une formation spécifique sur les sciences et l'environnement, destinée à renforcer les connaissances des journalistes en matière de concepts clés relatifs à l'environnement et au changement climatique, ont-ils contribué à améliorer l'efficacité globale du projet ?
- G. Le choix fait de capitaliser sur les expert-es locaux qui ont participé à l'ensemble des formations du projet en binômes avec des expert-es sénior-es -issu-es de la région - en journalisme et en thématique - a-t-il permis de renforcer l'efficacité ? Cette approche a-t-elle contribué à instaurer un sentiment d'appartenance et de confiance entre les bénéficiaires, favorisant ainsi un environnement propice à l'apprentissage continu et à l'échange de connaissances ?

5/ En termes d'effets, d'impact et de durabilité :

- A. Quels sont les changements les plus significatifs, les évolutions majeures et durables, ressenties par les bénéficiaires direct-es depuis le début du projet ?⁹
- B. Le traitement des enjeux liés au genre et aux changements climatiques s'est-il amélioré au cours du projet dans les productions réalisées par les médias et journalistes bénéficiaires direct-es ?
- C. Les médias bénéficiaires ont-ils intégré de manière régulière et pérenne des sujets traitant de l'environnement et des changements climatiques dans leur ligne éditoriale à la suite des activités du projet ? et dans quelle proportion ?

⁹ Identification de « Belles Histoires », permettant de nourrir des portraits/études de cas sur les « réussites du projet ».

- D. L'intérêt des journalistes des médias bénéficiaires sur les questions environnementales s'est-il renforcé de manière durable ? Les journalistes formé-es ont-ils-elles produit et publié de manière régulière des contenus de fact-checking ou des reportages de solution sur les changements climatiques post-formation ?
- E. Les compétences des médias bénéficiaires du projet en termes de production et de diffusion de contenus journalistiques fiables et inclusifs, ont-elles été suffisamment renforcées et pérennisées pour améliorer durablement le traitement médiatique des changements climatiques dans les pays du projet ?
- F. Le projet a-t-il permis de générer des synergies efficaces entre les bénéficiaires direct-es entre eux-elles, et les partenaires et prestataires d'exécution, débouchant sur la co-production de contenus inclusifs, fondés sur des informations justes et vérifiées, sur les changements climatiques ? et valorisant les stratégies d'adaptation des communautés locales et les initiatives éco-responsables du secteur privé ?
- G. Dans quelle mesure les journalistes bénéficiaires ont-ils-elle augmenté de manière pérenne l'utilisation de sources diversifiées (société civile, scientifiques, entreprises éco-innovantes) pour leurs productions sur le changement climatique ?
- H. Les liens créés entre les différent-es intervenant-es lors des activités, formations et rencontres ont-ils permis de renforcer la cohésion et l'implication des différentes typologies des bénéficiaires direct-es dans la perspective de la création d'une communauté de professionnel·les dédiés à la thématique environnementale ?
- I. Quels changements ont été observés dans la couverture médiatique des sujets environnementaux par les médias participants, en particulier en ce qui concerne les stratégies d'adaptation locales et les initiatives du secteur privé ?
- J. Grâce à l'activité epop (composante 3), le projet a-t-il permis aux jeunes de mieux comprendre les enjeux des changements climatiques, et de nourrir un débat citoyen et inclusif sur ces problématiques ? Dans quelle mesure la participation des jeunes à la production de contenus interactifs a-t-elle stimulé l'engagement citoyen et la gouvernance environnementale ?
- K. Les capsules vidéo et les dessins de presse produits dans le cadre de la composante 3 ont-ils permis de sensibiliser les populations ciblées aux enjeux du changement climatique ?
- L. Le projet a-t-il permis de stimuler la participation citoyenne à la gouvernance environnementale notamment à travers la production de contenus interactifs et une sensibilisation sur les médias sociaux ?

ANNEXE 2 : Liste non-exhaustive des parties prenantes

NB : la liste et les coordonnées des contacts mentionnés ci-dessous de 1 à 5 seront fournis par CFI.

1. CFI (6 personnes) :

- Au siège : le Directeur Afrique, la Responsable de pôle Afrique, la Responsable du Projet, la Chargée de projet, le Responsable communication.
- Le coordinateur local (prestataire logistique basé à Abidjan, Côte d'Ivoire)

2. MEAE (entre 3 à 7 personnes) :

- A la Centrale : la Rédactrice développement médias de la Sous-direction de la Culture et des Médias.
- Ambassades de France des cinq pays : une ou deux personne(s) du Service de coopération et d'action culturelle (COACs et attaché-es de coopération), cf. implication des Ambassades du Sénégal et du Cap Vert.

3. Le **partenaire d'exécution** (1 ou 2 personnes) :

- FMM/RFI/epop : le chef de service, la responsable du projet.

4. Les **prestataires principaux** de mise en œuvre (38 personnes) :

- 8 expert-es sénior-es/mentors (4 personnes pour chacune des 2 langues) : 2 expert-es en journalisme de solution + 2 expert-es en fact-checking + 2 expert-es scientifiques + 2 mentors
- 4 expert-es genre (binôme femme/homme pour chacune des 2 langues)
- 6 expert-es locaux (1 par pays + 1 supplémentaire au Sénégal)
- 5 organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre les effets du changement climatique (1 personne par pays)
- 5 scientifiques (1 par pays)
- 5 entreprises éco-responsables (1 personne par pays)
- 5 représentant-es des autorités publiques (1 par pays)

5. Les **bénéficiaires direct-es** (62 personnes) :

- Les 21 médias bénéficiaires (4/5 par pays) :
 - 1 responsable éditorial-e (21 personnes)
 - 2 journalistes par média (41 personnes).

ANNEXE 3 : Liste non-exhaustive des documents du Projet
--

1. La note de présentation du Projet FSPI ;
2. Le chronogramme du Projet à date ;
3. La convention de financement FSPI entre le MEAE et CFI et l'avenant de prolongation de durée ;
4. Les conventions de reversement de financement entre CFI et FMM/RFI/epop ;
5. L'ensemble des documents de reporting bailleur du projet ;
6. Pour chacune des activités mises en œuvre dans le cadre du projet, les objectifs et le contenu de l'activité, les rapports de mission des expert-es intervenant-es, la liste des bénéficiaires et les fiches d'évaluation des bénéficiaires, le compte rendu de l'activité ;
7. Le suivi des indicateurs ;
8. La liste des productions des journalistes des médias bénéficiaires
9. La liste non exhaustive des coordonnées des personnes à interviewer (voir annexe 2).

FIN DE L'APPEL A DEVIS